

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

60 - OISE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

D2023-05

**Nombre de conseillers**

en exercice	11
présents	9
votants	9
absents	2
exclus	0

**Date de convocation :**

24 mars 2023

**Date d'affichage :**

24 mars 2023

**Objet**

Budget EAU :  
Approbation du  
compte de  
gestion 2022

De la commune de PARNES

Séance du lundi 3 avril 2023 à 20:30

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de :

M. LAROCHE Pascal

**Etaient présents :**

Messieurs Pascal LAROCHE, Patrice BOISSEL, Franck FERET, Michel ARDANA, Landry LEPAGE, Frédéric RICHEVAUX, Patrice MALLEMONT, Bruno VUILLERMOZ et Madame Catherine CROSNIER

**Etaient absents :**

Messieurs Stéphane BOURI, Jean-Luc DUMONTIER

**Secrétaire de séance :**

M. Frédéric RICHEVAUX

Il est rappelé que le compte de gestion, transmis par la trésorerie, prend en compte les résultats du compte administratif 2022 ainsi que les résultats des exercices antérieurs, soit :

un excédent d'exploitation global de 18 988,72 €

un excédent d'investissement global de 33 136,47 €

Le maire rappelle que le budget de l'Eau est transféré à la CCVT à dater du 01/01/2023 et que lors du conseil municipal du 13 janvier 2023 le dit conseil, à l'unanimité, a souhaité transférer 20.000,00 € du budget de l'Eau au budget 2023 de la Commune. La somme transférée à la communauté de Communes sera donc :

En exploitation : 18 988,72€

En investissement : 13 136,47 €

*Après en avoir délibéré, les conseillers déclarent que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve.*

Acte rendu exécutoire après le dépôt en Préfecture de BEAUVAIS le

7 avril 2023

Fait le, 7 avril 2023

